

AIPR OPÉRATEUR

L'AIPR ou l'obligation de compétences pour les personnels intervenant à proximité des réseaux est applicable depuis le 1er janvier 2018. Dans le cadre de la réforme « anti-endommagement », cette mesure vise à réduire les risques ainsi que les dommages aux réseaux aériens ou enterrés qui peuvent survenir lors de travaux à proximité.

Concrètement, cela signifie que l'employeur, qu'il soit privé ou public, devra délivrer une AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux) aux agents ou salariés intervenant dans la préparation ou l'exécution de travaux à proximité des réseaux.

OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none">✚ Apprendre la réglementation liée aux travaux à proximité des réseaux.✚ Consolider les connaissances du Guide technique.✚ Identifier les risques métier pour adapter ses méthodes de travail.✚ Préparer et obtenir l'examen AIPR sous forme de QCM.
CONCERNE	Opérateur : Exécutant de travaux à proximité de réseaux enterrés ou aériens : conducteur d'engins dans les travaux publics, conducteur de nacelles élévatrices, grue, pompe à béton..., suiveur, canalisateur, ouvrier en travaux publics. Exécutants de travaux urgents dispensés de DT et DICT.
PRÉREQUIS	En application de l'arrêté du 22-12-2015 relatif au contrôle des compétences des personnes intervenant dans les travaux à proximité des réseaux Validité : 60 mois Être âgé d'au moins 18 ans.
PÉDAGOGIE	Exposés et discussions s'appuyant sur des expériences vécues Mise en application pratique effectuées par chaque stagiaire Contrôle des connaissances assuré régulièrement tout au long du stage
SANCTION DE LA FORMATION	Examen de compétences par QCM AIPR.



PROGRAMME

PARTIE THÉORIQUE (6 heures)

L'impact de la réforme de protection à l'endommagement des réseaux sur le chantier, votre rôle, vos responsabilités, vos obligations avant et pendant les travaux.

La réglementation DT - DICT

Principaux points de repères

La réglementation AIPR (Autorisation d'intervention à proximité des réseaux)

Définitions et glossaire

Les différents acteurs de la réforme DT - DICT

Les types de réseaux concernés (DT - DICT)

Les cas de dispense

Le fonctionnement du système (DT suivie d'une DICT - DTDICT conjointes)

L'exécution des travaux

- Le marquage-piquetage
- Cas particulier des travaux urgents - « ATU »
- Application du « guide technique »
- La reconnaissance sur le terrain
- En cas de dommage, d'arrêt de chantier...

EXAMEN QCM (1 heure)

DURÉE

01 jour soit 07 heures